



Le mardi 28 mars 2023, le Conseil communautaire de Châteauroux-Métropole, qui s'est réuni en séance ordinaire et publique à la Mairie dans la salle habituelle de ses séances, par convocation en date du 21 mars 2023 et sous la Présidence de M. Gil AVÉROUS, Président, a délibéré.

Présents (43) : M. Gil AVÉROUS, Mme Chantal MONJOINT, M. Jean-Yves HUGON, Mme Florence PETIPEZ, M. Brice TAYON, M. Philippe SIMONET, Mme Stéphanie GALOPPIN, Mme Christine DAGUET, M. Denis MERIGOT, Mme Monique RABIER, Mme Catherine DUPONT, M. Eric CHALMAIN, Mme Liliane MAUCHIEN, M. Michel GEORJON, Mme Nahima KHORCHID, M. Tony IMBERT, M. Maxime GOURRU, M. Gilles CARANTON, M. Didier BARACHET, Mme Pascale BAVOUZET, M. Jean TORTOSA, M. Marc FLEURET, Mme Delphine GENESTE, M. Fabien BISTON, Mme Marie SALLÉ, M. Luc DELLA-VALLE, Mme Danielle FAURE, M. Christian BARON, M. Marc DESCOURAUX, M. Jacques BREUILLAUD, M. Didier DUVERGNE, Mme Danielle DUPRÉ-SÉGOT , M. Bruno PALLEAU, Mme Valérie LEGRÉSY, M. Jean-Michel FORT, M. Olivier VIGNAU, M. Gilbert BLANC, Mme Christelle PALLEAU, M. Ludovic RÉAU, Mme Brigitte VOITIER, M. Noël BLIN, M. Henri LORI, M. Philippe GUERINEAU.

Délibération affichée et
exécutoire le :
31/03/2023

Excusé(s) (10) : Mme Sabine DESMAISON. Mme Catherine RUET ayant donné procuration à Mme Florence PETIPEZ, M. Roland VRILLON ayant donné procuration à M. Brice TAYON, Mme Imane JBARA-SOUNNI ayant donné procuration à Mme Chantal MONJOINT, M. Dominique TOURRES ayant donné procuration à Mme Catherine DUPONT, M. Charles-Henri BALSAN ayant donné procuration à M. Jean-Yves HUGON, Mme Frédérique GERBAUD ayant donné procuration à M. Jean TORTOSA, M. Stéphane ZECCHI ayant donné procuration à M. Philippe SIMONET, M. Damien NOEL ayant donné procuration à M. Gil AVÉROUS, Mme Alix FRUCHON ayant donné procuration à M. Tony IMBERT.

29 : Projet Hyber - Engagement de participation dans la future société de projet

Depuis 2019, sous l'impulsion de Châteauroux Métropole, du SDEI, de l'association Berhy, de la Communauté de communes du Pays d'Issoudun et du Département de l'Indre, et suite à un processus de sélection mené jusqu'à l'été 2022, HYNAMICS a été retenu comme opérateur énergétique afin de concevoir, réaliser, exploiter et maintenir une station de production - distribution d'hydrogène « vert » sur le territoire de Châteauroux Métropole. Ce projet, dénommé HYBER, consiste à mettre en œuvre un électrolyseur de 2 MW, équivalent à une production de 800 kg H2/jour, pour décarboner des usages industriels et des usages de mobilité lourde publiques et privées.

Lauréat de l'appel à projet de l'ADEME « Ecosystème de mobilité hydrogène » en 2020, Châteauroux Métropole projette d'investir dans une flotte de 6 bus à hydrogène (3 bus standards et 3 bus articulés) afin de contribuer à l'atteinte des objectifs de décarbonation du territoire et d'offrir aux citoyens un service de transport en commun respectueux de l'environnement. La consommation des 6 futurs bus hydrogène de Châteauroux Métropole est estimée à environ 100 kg d'H2 par jour, sur la base des données de circulation actuelles. Cette valeur correspond au ravitaillement de 6 bus parcourant en moyenne 170 km/jour, avec une consommation de 0,1 kg H2/km. Ce socle d'usage sécurise HYNAMICS dans le développement du projet HYBER.

Châteauroux Métropole s'est également rapprochée de l'industriel Pyrex, qui dans le cadre du projet HYBER, prévoit d'injecter de l'hydrogène dans les brûleurs de ses fours, en remplacement partiel du gaz naturel.

Le projet HYBER donnera lieu à la constitution d'une société de projet (SPV) dédiée à la construction et à l'exploitation de la station hydrogène. Dans ce cadre, HYNAMICS a proposé à Châteauroux Métropole d'intégrer la future société de projet, via un investissement financier dans celle-ci.

Châteauroux Métropole a confirmé son intérêt à intégrer la société de projet en investissant au maximum dans 20 % du capital social de celle-ci (soit un apport en fonds propres de 1 700 000 €, dans l'hypothèse d'un CAPEX projet à 12,9 M€ et d'un taux de subventionnement de 35%). Châteauroux Métropole s'engage également à faire ses meilleurs efforts pour aboutir à la constitution d'un pacte d'actionnaires régissant le bon fonctionnement de cette société de projet.

La mise en œuvre de cet engagement ne pourra se faire que si toutes les conditions suivantes sont réunies, à savoir :

- Finaliser la contractualisation entre Châteauroux Métropole et la société de projet pour la fourniture d'hydrogène des bus ;
- Atteindre un équilibre commun dans les engagements de pacte d'actionnaires pour l'ensemble des parties (partenaires et/ou investisseurs) ;
- Obtenir les autorisations administratives (DREAL/ICPE et permis de construire notamment), nécessaires permettant une mise en service de la station au plus tard fin 2025.

Considérant l'intérêt pour Châteauroux Métropole de développer ce projet emblématique et innovant sur son territoire, associant des usages de mobilité et des usages industriels pour répondre à des besoins publics et privés ;

Considérant que le projet HYBER constitue un levier important pour la transition énergétique et le développement économique du territoire ;

Considérant l'intérêt pour Châteauroux Métropole d'intégrer la future société de projet afin de pouvoir participer à sa gouvernance ;

Il est proposé au Conseil communautaire :

- de formaliser l'engagement de Châteauroux Métropole dans le projet HYBER aux côtés d'HYNAMICS, en confirmant sa volonté d'investir dans 20% du capital social de la future société de projet ;
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer une lettre d'engagement qui reprend les termes et conditions décrits dans la présente délibération, en vue de matérialiser l'engagement de Châteauroux Métropole envers HYNAMICS.

Suite à une discussion, le Conseil communautaire approuve le rapport à l'unanimité .

Signatures :

Le Président, Gil AVÉROUS.

Les secrétaires de séance, Danielle FAURE et Olivier VIGNAU.

Châteauroux Métropole
1 Pl. de la République,
36 000 Châteauroux

Hynamics
A l'attention de Madame Christelle Rouillé
Directrice Générale HYNAMICS
20 bis, rue Louis Philippe
92 200 Neuilly Sur Seine

[Lieu], [Date]

Objet : Lettre d'engagement pour le projet d'écosystème hydrogène HyBer,

Sous l'impulsion de Châteauroux Métropole depuis 2019, et suite à un processus de sélection mené jusqu'à l'été 2022, HYNAMICS a été retenu comme opérateur énergéticien afin de concevoir, réaliser, exploiter et maintenir une station de production et de distribution d'hydrogène vert dans une logique d'écosystème sur le territoire de Châteauroux Métropole. Ce projet, dénommé HYBER, consiste à mettre en œuvre un électrolyseur de 2 MW (équivalent à une production 800 kg/j d'H₂ et 4000 Nm³/j d'O₂) pour décarboner des usages industriels et des usages de mobilité lourde publiques et privées.

Châteauroux Métropole, est autorité organisatrice de la mobilité publique sur son territoire. Afin d'atteindre ses objectifs de décarbonation du territoire et d'offrir aux citoyens un service de transport en commun efficace et respectueux de l'environnement, Châteauroux Métropole s'engage à investir dans une flotte de 6 bus à hydrogène (dont 3 de 12m et 3 articulés de 18m). Ainsi, Châteauroux Métropole consolide une consommation estimée à 100 kg d'hydrogène par jour dans une première phase. Cette valeur correspond au ravitaillement de 6 bus parcourant en moyenne 170 km/j, avec une consommation de 0,1 kg_{H₂}/km. Ce socle d'usage sécurise HYNAMICS dans le développement du projet HYBER.

Ce projet donnera lieu à la constitution d'une société de projet (SPV) dédiée à la construction et à l'exploitation de la station hydrogène. Dans ce cadre HYNAMICS a proposé à Châteauroux Métropole d'intégrer la future société de projet via un investissement financier dans celle-ci.

Par la présente, Châteauroux Métropole confirme son intérêt à intégrer la société de projet en investissant dans l'acquisition d'au maximum 20 % des actions de celle-ci. Châteauroux Métropole s'engage à faire ses meilleurs efforts pour aboutir à la constitution d'un pacte d'actionnaires régissant le bon fonctionnement de cette société de projet.

La mise en œuvre de cet engagement ne pourra se faire que si toutes les conditions sont réunies, à savoir :

- Finaliser la contractualisation entre Châteauroux Métropole et la société de projet pour la fourniture d'hydrogène des bus ;

- Atteindre un équilibre commun dans les engagements de pacte d'actionnaires pour l'ensemble des parties (partenaires et/ou investisseurs) ;
- Obtenir les autorisations administratives (DREAL/ICPE et permis de construire notamment), nécessaires permettant une mise en service de la station au plus tard le 15/12/25.

Notre intégration dans la société de projet nous permet de jouer un rôle majeur dans le projet HYBER, au-delà d'être simple consommateur d'hydrogène. Via cet engagement nous démontrons notre volonté de faire de ce projet une étape importante dans la transition énergétique et le développement économique du territoire. Par conséquent nous souhaitons exprimer notre plein soutien à son aboutissement.

Je vous prie de croire, Madame, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

[Prénom Nom]

[Qualité]

[Signature]

Châteauroux Métropole

1 Pl. de la République, 36 000 Châteauroux

Tel : 02 54 08 33 00 Fax : 02 54 08 70 35

Siège social : 1 Pl. de la République, 36 000 Châteauroux –

Code NAF : 8411Z / Administration publique générale - N° Intracommunautaire : FR 83243600327